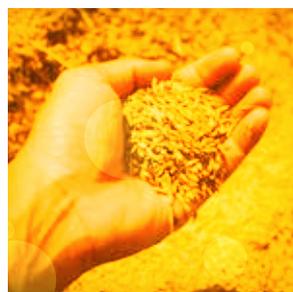
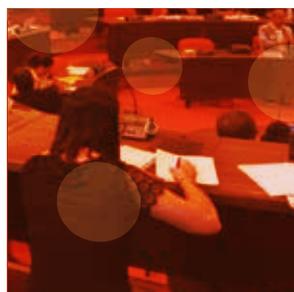
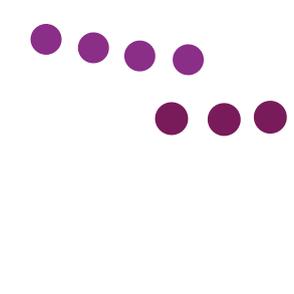
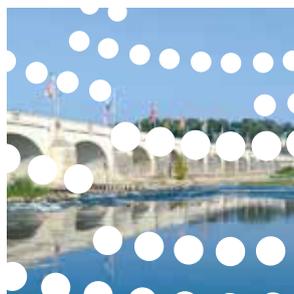


CESER

Centre-Val de Loire

BILAN de MANDATURE 2013-2017

Conseil Économique, Social et Environnemental
de la Région Centre-Val de Loire



Le lieu de convergence des idées

SOMMAIRE

Édito du Président	3
Hommage à Xavier BEULIN	3
I – LE CESER, FORCE DE PROPOSITION	4
• SRDEII : une ambition collective	4
• Une stratégie touristique plus ambitieuse pour une identité régionale forte	5
• Un nouveau schéma élargi à la recherche	5
• L'économie sociale et solidaire : un secteur de poids à ne pas négliger	5
• SRADDET : 12 défis majeurs pour les territoires	6
• Déchets : réduire et traiter	6
II – LE CESER RÉPOND AUX SOLLICITATIONS EXTÉRIEURES	7
• Santé et environnement : un 3 ^{ème} plan régional	7
• L'eau : un élément précieux à préserver et à maîtriser	7
• La langue française au secours de la cohésion sociale	7
III – LE CESER, ACTEUR DE LA CONCERTATION ORGANISÉE PAR LA RÉGION	8
• Pour une meilleure concertation régionale : proposition du CESER	8
• CESER-Conseils de développement : des liens à construire	9
IV – LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ	10
• Agir pour l'environnement	10
• Anticiper l'économie	13
• Comprendre l'économie	14
• Accompagner les entreprises	15
• Accroître l'attractivité	16
• Faire société	17
V – LE CESER, OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR : INTERRÉGIONALITÉ	19
Hommage des assemblées régionales à Jean ZAY	21
La réception des Présidentes et Présidents de CESER à Chaumont-sur-Loire	21
LES AVIS ET ÉTUDES DU CESER DE 2013 À 2017	22

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Le bilan de mandature 2013-2017 est le résultat d'un travail collectif conduit sous la présidence de Xavier BEULIN dont la brutale disparition en février 2017 nous a tous frappés, à hauteur de l'estime que nous lui portions. Élu en avril 2017 à la présidence du CESER, je souhaite tout d'abord rendre hommage à son engagement à faire de notre assemblée un lieu de dialogue permanent et de construction de la parole collective au service de l'intérêt régional.

Cette mandature a été raccourcie à quatre ans en raison de la réforme des collectivités et de la fusion de certaines Régions et de certains CESER. Néanmoins, pour le CESER de la région Centre-Val de Loire – qui n'a pas changé de périmètre – elle a été marquée par une activité soutenue : 15 rapports/communications sur des sujets économiques et de société auxquels s'ajoute la publication d'une centaine d'avis sur les dossiers soumis par l'Exécutif régional. Le CESER a également élaboré plusieurs contributions sur les schémas et stratégies que la Région était chargée d'élaborer (développement économique, tourisme, culture, économie sociale et solidaire, aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche). Vous en trouverez les synthèses en parcourant ce bilan. Je remercie l'ensemble des conseillers du CESER, mais aussi les services, pour leur implication durant ce mandat.

Une nouvelle assemblée renouvelée a démarré en janvier 2018 et les trois prochaines années de mandat s'annoncent riches avec de nouvelles missions, comme celle de participer à l'évaluation des politiques publiques. Je souhaite que les valeurs d'écoute mutuelle et de respect des individus et des sensibilités différentes, gage d'une démocratie permanente vivante, continuent à guider les travaux du CESER tout au long de cette nouvelle mandature.

Éric CHEVÉE, Président du CESER.

Hommage à Xavier BEULIN



Xavier BEULIN siégeait depuis 1995 au CESER et le présidait depuis 2001.

Les conseillers du CESER Centre-Val de Loire garderont le souvenir d'un homme d'engagement, brillant et respectueux de chacun. Il était sincèrement convaincu de la place et du rôle de la société civile organisée dans une démocratie renouvelée. **Sous sa présidence, il a insufflé un esprit de liberté dans le choix des sujets débattus et dans l'expression de toutes les composantes de notre Assemblée.**

Xavier BEULIN était un fervent défenseur du CESER comme lieu d'échanges permettant une expression multiple, dépassant les divergences traditionnelles et permettant de bâtir une expression collective, garante de l'intérêt commun. Homme de valeurs et de consensus, il souhaitait un CESER initiateur d'idées, propres à contribuer au développement du territoire régional. Il était respecté pour son charisme, ses qualités d'écoute et la confiance qu'il accordait.

Visionnaire et humaniste, Xavier BEULIN a été un grand président et notre Assemblée restera marquée de son empreinte.

De nombreuses réactions ont suivi le décès de Xavier BEULIN.

« Il s'agit d'une perte majeure pour la France », a commenté le président de la République François HOLLANDE. Pour François BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire, « Xavier BEULIN était profondément humain, il privilégiait toujours la recherche de solutions exigeantes au service de l'avenir, plutôt que les divisions inutiles ».

LE CESER, FORCE DE PROPOSITION

En juin 2015, comme en 2004 et en 2010, en amont des élections régionales, le CESER a souhaité exprimer les préoccupations de la société civile organisée pour l'avenir de la région face au contexte et aux enjeux actuels. Cette contribution était principalement destinée aux candidats et visait à engager un dialogue avec le futur Exécutif régional.

Par la suite, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), adoptée le 7 août 2015, a confié aux Régions l'élaboration de plusieurs schémas dans le domaine économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le CESER, s'appuyant sur sa réflexion de 2015, a élaboré des contributions pour les schémas et pour quelques politiques spécifiques de la Région.



Le SRDEII : une ambition collective

La loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux Régions la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Elle renforce la compétence économique des Régions.

Dans sa contribution au SRDEII présentée en plénière d'octobre 2016, puis lors d'une session extraordinaire associant les deux assemblées, le CESER appelait à une vision partagée du développement économique, au service de l'emploi et des



territoires et à une stratégie traduisant l'ambition collective des partenaires. Le SRDEII doit se placer résolument dans une vision anticipatrice, en éclairant des autres schémas structurants à venir qui intégreront nécessairement ces défis. Le CESER avait insisté pour que ce schéma, prévu pour 5 ans, intègre des indicateurs de réalisation et/ou de performance et qu'il fasse l'objet d'une évaluation.

Les recommandations du CESER

4 AXES STRUCTURANTS

- Traduire dans les actions régionales l'urgence de la transition écologique et énergétique.
- Favoriser l'intégration complète du numérique dans le fonctionnement des entreprises.
- Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Il s'agit de penser un nouveau système économique qui dépasse amplement la seule problématique des déchets.
- Relever le défi de l'industrie du futur en plaçant l'homme au cœur du système et l'entreprise dans son environnement territorial.

Les axes proposés par le CESER se retrouvent dans le schéma adopté par la Région en décembre 2016. Le SRDEII innove avec une gouvernance impliquant les partenaires. La mise en œuvre repose sur l'agence régionale de développement économique, Dev'Up. Le CESER y est représenté, participant ainsi à la définition des grands axes stratégiques et à la construction des politiques économiques.

3 VIRAGES INDISPENSABLES À PRENDRE

- Fédérer un pôle régional de « sous-traitance du futur » pour aider les entreprises à faire face aux mutations.
- Passer de grande région agricole à une région de l'agriculture du futur afin de mieux valoriser les produits issus de l'agriculture, tout en prenant soin de préserver les ressources naturelles.
- Changer de logiciel pour la politique du tourisme en mettant en valeur le patrimoine régional et en soutenant des initiatives porteuses d'emploi, d'image et d'attractivité.

Une stratégie touristique plus ambitieuse pour une identité régionale forte

La région Centre-Val de Loire mérite un développement touristique plus ambitieux. C'est pourquoi le CESER a voulu apporter sa contribution en amont de l'adoption de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs pour la période 2016-2021. Celle-ci identifie les axes prioritaires sur lesquels **le CESER souhaite que la Région poursuive, accentue et développe son engagement.**

Il préconise notamment que le Comité Régional du Tourisme (CRT) porte la coordination des acteurs du tourisme, et ce, en lien avec Dev' Up, la nouvelle agence régionale de développement économique.



Château et jardins de Chaumont-sur-Loire.

Les recommandations du CESER

- > *Élaborer un plan de communication rénové, porteur d'une image forte et identitaire de la région.*
- > *Créer l'identité régionale pour faire émerger une fierté d'appartenance à notre région et favoriser l'esprit et l'envie d'accueil des touristes.*
- > *Rendre les habitants de la région acteurs et ambassadeurs du tourisme en région (à l'image des initiatives de type « Greeter »).*
- > *Outils technologiquement, former et faire monter en compétences tous les acteurs du tourisme, gestionnaires de sites et salariés.*
- > *Construire, diffuser et faire adhérer à une « charte régionale du bon accueil », permettant d'améliorer la qualité de l'offre.*

Un nouveau schéma élargi à la recherche

La Région Centre-Val de Loire avait élaboré en 2013 un schéma de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Le nouveau cadre légal impose un schéma plus large en intégrant la recherche et l'innovation.

Dans sa contribution au futur Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dont l'adoption est prévue en 2018, le CESER insiste sur trois volets : **la recherche, les formations de santé post-bac et la vie étudiante.**

Il réaffirme la nécessité de

soutenir la recherche appliquée et la recherche fondamentale en favorisant notamment la complémentarité entre les deux universités et les établissements de recherche publics et privés.

Par ailleurs, malgré l'action de la Région et les évolutions au niveau des études supérieures de santé, **la problématique des déserts médicaux reste une préoccupation majeure.**

Le CESER prône la présence d'un **CHU régional basé sur les hôpitaux de Tours, Orléans et Bourges.** Enfin, il formule plusieurs préconisations visant à l'**amélioration des conditions de vie étudiante.**



L'économie sociale et solidaire : un secteur de poids à ne pas négliger

Par une approche pédagogique, le CESER a choisi d'appréhender l'étendue du champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS ne se limite pas à la seule politique associative, même si les associations représentent plus de 75 % des employeurs de cette économie. La contribution n'a pas vocation à dresser un bilan global de l'économie sociale et solidaire en région. Elle se limite au champ économique et au domaine de compétences de la Région.

Le CESER propose cinq axes de travail pour la future stratégie régionale de l'ESS :

- *Affirmer le statut du Conseil régional comme chef de file moteur de l'ESS.*
- *Offrir un accompagnement similaire à celui proposé aux entreprises dites « classiques ».*
- *Accompagner la professionnalisation des acteurs de l'ESS.*
- *Faire de l'insertion une volonté politique au service des territoires et des hommes.*
- *Anticiper les départs massifs à la retraite des dix prochaines années à venir.*

LE CESER, FORCE DE PROPOSITION

SRADDET : 12 défis majeurs pour les territoires

Dans le cadre des concertations lancées par l'Exécutif régional sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires, le CESER a souhaité élaborer une première communication pour alimenter la séance plénière commune Conseil régional/CESER du 20 octobre 2017.

Il s'agit là d'une première étape permettant d'identifier les enjeux et 12 grands défis auxquels le SRADDET devra, pour le CESER, porter une attention particulière pour :

> **Conforter un écosystème attractif**, qui assure le développement de l'ensemble du territoire régional, tout en prenant en compte les spécificités des territoires qui la composent,



> **Bâtir une image lisible et positive du territoire régional**, gage d'une attractivité renforcée,

> **Mettre en œuvre ou accompagner des actions qui réduisent toutes les formes d'inégalités** pour tendre vers une région encore plus solidaire et attractive.

Ce schéma doit être porteur d'ambitions et d'impulsions pour renforcer l'attractivité de la Région et la faire entrer dans de nouveaux développements porteurs d'avenir et favorisant les coopérations.



Jean-Pierre BARNAGAUD, Président de la Section Prospective (2^{ème} en partant de la gauche). Crédit photo : CESER.



Fatim LABIB, Présidente de la Section « Égalité, Mixité, Lutte contre les discriminations » (au centre). Crédit photo : CESER.



Éric CHEVÉE, Président du CESER au Forum de lancement du SRADDET le 27 novembre 2017.

Déchets : réduire et traiter

L'ensemble de la planification de la prévention et de la gestion de déchets, le PRPGD, revient aux Régions depuis la loi NOTRe. Il constituera le volet « déchets » du SRADDET. **C'est une opportunité pour la Région de se doter d'une véritable stratégie transversale qui doit aller bien au-delà d'un simple suivi.** Pour le CESER, la question essentielle est « Comment faire pour réduire les déchets ? » avant de s'interroger sur « Comment traiter les déchets produits ? ». Le PRPGD doit agir en priorité sur la prévention et proposer des actions de sensibilisation auprès des industriels, des exploitants agricoles et des consommateurs. L'élaboration du PRPGD est l'occasion pour la Région de devenir une région pilote. Pour cela, elle doit définir

un objectif plus ambitieux que celui fixé par la loi. La réflexion et les actions engagées autour de ce Plan doivent **permettre de favoriser l'innovation et de développer une économie de proximité**, en lien direct avec les principes de l'économie circulaire. L'étude de la Section Prospective du CESER sur l'économie circulaire apporte une réflexion approfondie qui dépasse la seule question du recyclage et de la valorisation des déchets.



LE CESER RÉPOND AUX SOLLICITATIONS EXTÉRIEURES

Santé et environnement : un 3^{ème} plan régional

Décliné en région, le Plan Régional Santé Environnement - PRSE 3^{ème} génération (2017-2021), piloté par la Région Centre-Val de Loire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), comporte deux priorités majeures :

- Améliorer la connaissance de l'exposition de la population aux risques liés à l'environnement,
- Donner toute sa place à la prévention pour réduire les expositions environnementales.

Consulté par le Préfet de Région sur ce PRSE3, le CESER a porté une appréciation globalement positive : prise en compte des spécificités régionales, mise en exergue de

la notion de multi-exposition, identification d'indicateurs de résultats et d'impact pour chaque action, élaboration d'une base de données régionale pour une observation plus fine de la qualité de l'air extérieur.

En revanche, le CESER demande le maintien et le respect de zones de protection contre les épandages de pesticides. Il lui semble par ailleurs essentiel qu'un travail approfondi soit mené sur la présence de polluants sur les eaux brutes, l'observation des eaux distribuées n'étant pas suffisante.

Le CESER, en accord avec le rapport, estime nécessaire de porter ce PRSE à la connaissance de la population, de plus en plus soucieuse de l'impact de l'environnement sur sa santé.

L'eau : un élément précieux à préserver et à maîtriser

Le Préfet coordonnateur et le Comité de bassin ont consulté le CESER à la fois sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) pour les deux bassins hydrographiques Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Le nouveau SDAGE modifie utilement l'approche et la valeur de l'eau qui devient une composante environnementale vivante et vitale pour l'Homme.

Si globalement les objectifs techniques fixés sont pertinents, le CESER préconise de mieux prendre en compte les paramètres socio-économiques. L'accompagnement des acteurs de terrain et des



maîtres d'ouvrage est indispensable pour parvenir à un « bon état écologique » des eaux de surface et souterraines, dans le respect des règles européennes. Le CESER insiste à nouveau sur l'importance de la chaîne des responsabilités, plus incitative que le principe « pollueur/payeur » pour agir sur les leviers d'actions.

S'agissant du PGRI, les objectifs et dispositions proposés sont en adéquation avec la stratégie de réduction de l'impact des inondations mais les effets attendus du changement climatique ne sont pas assez pris en compte dans une vision prospective territoriale. Le Préfet coordonnateur devra veiller à la bonne application des mesures pour parvenir à des résultats concrets. Le CESER estime indispensable de conserver les zones d'expansion naturelle des crues afin de limiter les inondations des zones habitées.

La langue française au secours de la cohésion sociale

Le ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports a saisi les conseils économiques, sociaux et environnementaux sur la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale prévue pour 2017. Cette Agence doit englober plusieurs organismes dont l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

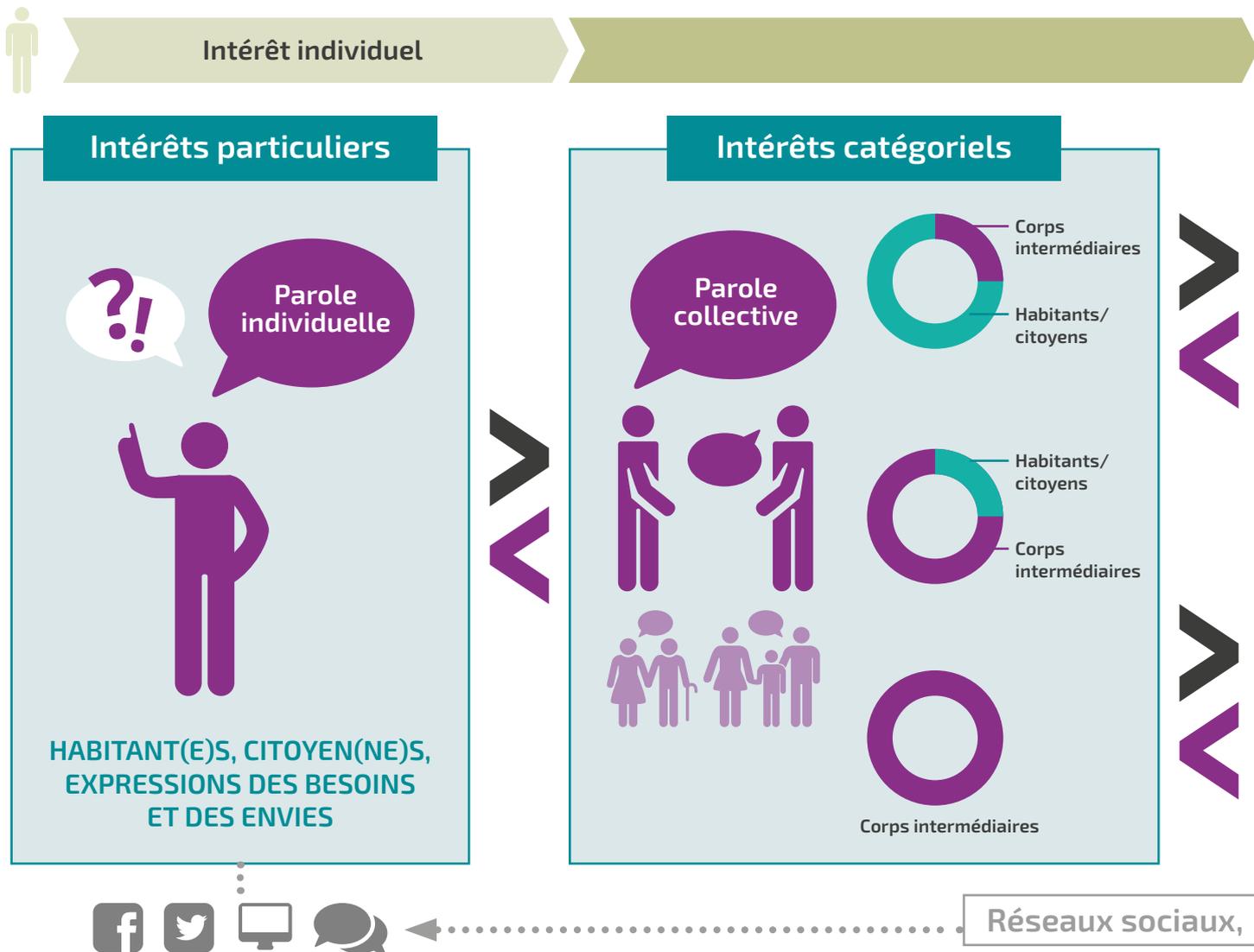
Dans sa contribution du 23 janvier 2017, le CESER du Centre-Val de Loire comprend la **nécessité d'élaborer une politique ambitieuse autour de la langue française et de son apprentissage**. Il approuve le souhait de mieux coordonner les acteurs. Cependant, il exprime certaines réserves notamment

sur les moyens alloués à l'Agence. Il s'inquiète du risque de la perte de spécificité de la lutte contre l'illettrisme. Le rapport de préfiguration de l'Agence prévoit l'élaboration de plans régionaux de la maîtrise de la langue française. L'Assemblée du CESER sera donc appelée à s'exprimer à nouveau sur cette question.

LE CESER, ACTEUR DE LA CONCERTATION ORGANISÉE PAR LA RÉGION

Pour établir les grands schémas régionaux, la Région s'est engagée en 2016 dans une démarche de concertation du public. Que ce soit pour le développement économique, l'enseignement supérieur, la culture ou le numérique, la Région organise sur les territoires des forums ou états généraux basés sur des ateliers suivis de restitutions. Le CESER y participe pleinement et met en avant ses préconisations.

À chaque fois, les conseillers s'impliquent dans le rôle de rapporteurs, de témoins ou de participants. Toutefois, le CESER s'interroge sur la possibilité réelle d'implication du citoyen compte tenu des modalités de la concertation. Aussi, propose-t-il à la Région, dans le rapport de saisine sur la démocratie permanente, une méthode pour une « meilleure concertation régionale », synthétisée dans le schéma ci-dessous.



CESER-Conseils de développement : des liens à construire

Le CESER doit être l'élément central de la concertation au niveau régional. Les conseils de développement ont une fonction similaire au niveau territorial. Si le CESER est associé aux processus de concertation sur les territoires, il n'en est pas de même pour les conseils de développement régulièrement oubliés ou contournés dans ces phases. Il est dommage de se priver de la force que constituent ces assemblées qui ont la possibilité d'assurer les « temps longs » du débat tout en étant réactives si nécessaire. Le CESER va engager un projet de travail commun dans le respect et l'indépendance de chacun en conjuguant les forces de chacun.

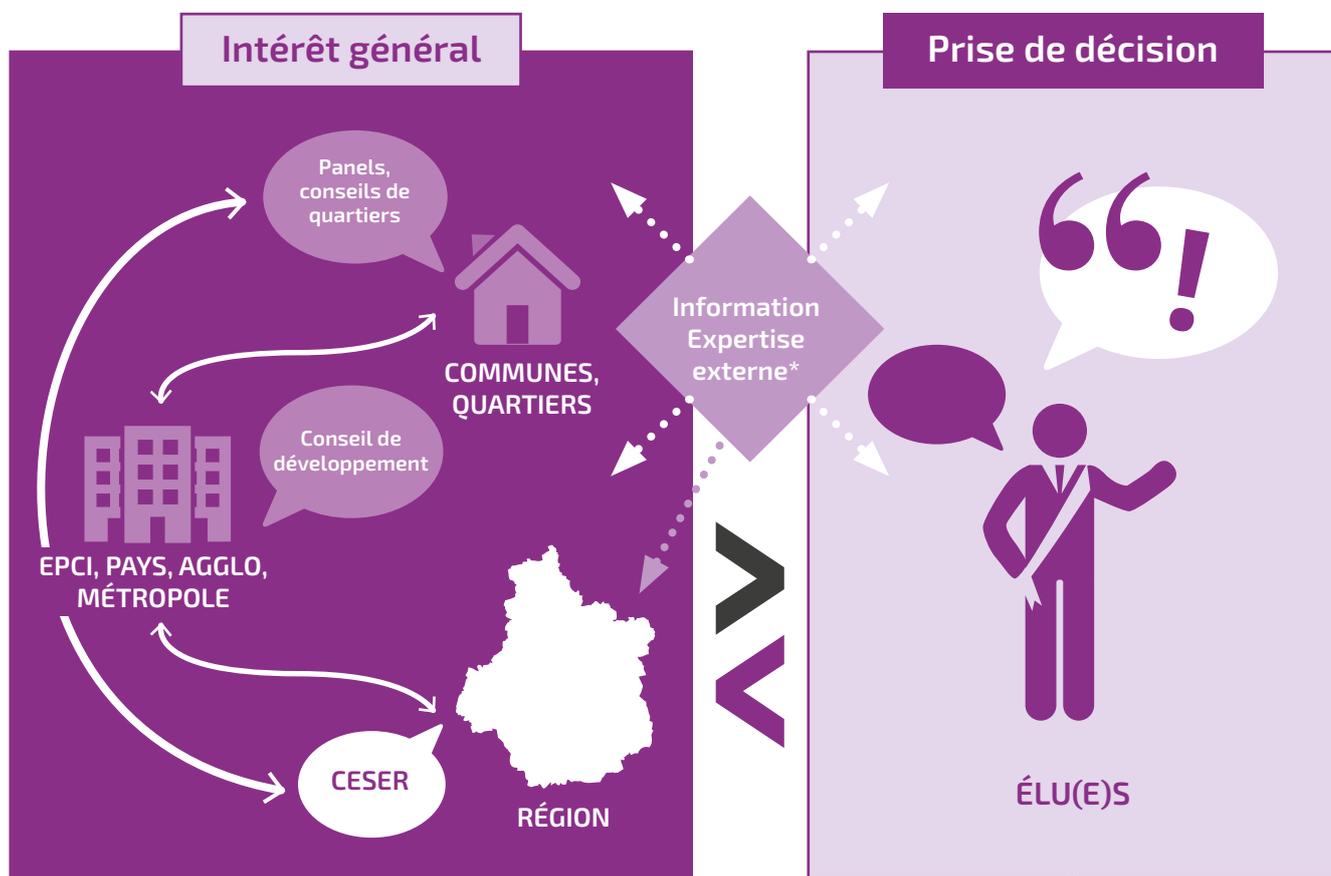


Plénière commune Conseil régional/CESER du 13 octobre 2016 sur le SRDEII
(crédit photo : Alain Canon).



Plénière commune Conseil régional/CESER du 20 novembre 2017 sur le SRADDET
(crédit photo : Alain Canon).

Intérêt collectif 



internet, forums



➤ Consultation **◀ Contribution**

Le CESER recommande

- Pour une bonne opérationnalité,**
- de renforcer les corps intermédiaires,
 - de prendre le temps de construire une parole collective,
 - d'engager la concertation en amont.

Schéma extrait du rapport « Vers la démocratie participative » octobre 2017.

* Exemples : auditions, consultants, etc...
Corps intermédiaires : pour le CESER, il s'agit des syndicats d'employeurs, de salariés et des associations.

Le CESER prend acte de l'existence de relations directes entre les élus et les habitants via internet, les réseaux sociaux ou des forums mais cela ne correspond pas à une parole collective construite.

LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ

Agir pour l'environnement

Le climat : un dossier chaud !

Le changement climatique est à l'œuvre. Ses effets sont déjà sensibles dans certaines parties du monde. Ailleurs il se fait pressentir. Le rapport de la Section prospective propose un travail en deux volets principaux, une

approche thématique des impacts du changement climatique puis une approche purement prospective avec la présentation de **3 scénarios à l'horizon 2040**.

> **1^{er} scénario** : mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement socio-économique et d'une nouvelle société où l'articulation entre les politiques locales, nationales et supranationales fonctionne, où l'on agit sur les conséquences mais également sur les causes du changement climatique.



> **2^{ème} scénario** : on suit les évolutions du climat en y répondant de manière ponctuelle, en réaction aux crises, mais sans mettre en œuvre une véritable politique stratégique déterminée. Risque de décisions ou d'initiatives contradictoires.

> **3^{ème} scénario** : des objectifs d'adaptation spécifiques existent pour tous les échelons, et dans un contexte global partagé par tous. Cependant, les modes de vie ou le système économique actuel ne sont pas bouleversés.

Plusieurs messages se dégagent de ce travail :

- Intégrer absolument la société civile,
- Prendre en compte obligatoirement les risques et atouts spécifiques de chaque territoire,
- Élaborer de nouveaux modèles économiques préservant la durabilité des biens et des activités,
- Anticiper la mutation sociale et une nouvelle gestion des compétences et des formations.

Une chose est sûre, la Région peut et devra jouer dans ce domaine un rôle essentiel, celui de stratège ou de « leader climatique ». Elle devra mettre en œuvre une politique globale d'adaptation et d'atténuation. Il lui faudra fixer un cap pour donner espoir en l'avenir.

Le CESER sur le terrain

Chartres, Dreux, Bourges, Orléans, La Ferté-Saint Aubin, Blois... autant de territoires mobilisés autour de la question du changement climatique qui ont accueilli avec intérêt la présentation des travaux de la Section prospective.

Entre inquiétudes et espoirs de changement, les débats entre les participants ont bien montré que les pistes d'actions et les leviers proposés doivent s'ancrer au niveau local.

Agir pour l'environnement

Quel avenir pour les friches ?

À la suite d'un rapport consacré à la maîtrise foncière, le CESER Centre-Val de Loire a souhaité prolonger sa réflexion en s'intéressant aux friches urbaines comme élément du renouvellement urbain. Il n'existe aucun recensement exhaustif en région des friches urbaines. Toutefois, plusieurs études mettent en évidence une forte corrélation entre le rythme de l'étalement urbain et la croissance des friches.

De plus, les enjeux environnementaux et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) de 2014 suscitent une réflexion poussée sur l'aménagement urbain.

Le rapport du CESER a pour objet d'inciter les collectivités et les autres décideurs à s'interroger sur l'avenir de leurs friches urbaines. Les friches urbaines, par leur reconversion, peuvent constituer des opportunités de relance d'une politique d'urbanisme dynamique, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable. La diversité des situations concrètes des friches urbaines peut mener à des solutions extrêmement variées.



Reconversion du site de Balsan, Châteauroux.

Les recommandations du CESER

- > Mettre en place une **gouvernance** adaptée à la réussite du projet : **cadre intercommunal**, diagnostic partagé et projet participatif.
- > Inscrire la requalification des friches dans un projet urbain global : **planification territoriale** via le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- > Intégrer les **aspects sociaux et environnementaux** (articulation avec les politiques de transition énergétique, de mixité sociale, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique).
- > Adopter une **politique régionale d'appui** (création d'un observatoire des friches, aides financières...).
- > Intégrer dans le SRADDET une annexe sur la mise en valeur des friches,
- > Créer un **Établissement Public Foncier Régional (EPFR)**.

Retour sur le colloque du 24 mai 2016 : quels avenir pour les friches ?



Crédit photo : CESER.

Environ 140 personnes ont participé au colloque organisé par le CESER en mai 2016 sur les friches urbaines. Trois thématiques étaient mises en valeur :

- Comment concilier développement urbain et préservation de la biodiversité ?
- Comment mener un projet de requalification des friches ?
- Comment articuler requalification des friches et valorisation du patrimoine ?

Sans vouloir donner des recettes « clés en main », le CESER a voulu susciter un débat et permettre aux acteurs de partager leurs interrogations et expériences dans ce domaine.

Colloque « Requalification des friches urbaines : quelles perspectives en région Centre-Val de Loire » le 24 mai 2016. Crédit photo : CESER.



LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ

Agir pour l'environnement

Et pourtant elle tourne ! Économie circulaire : un défi pour la région



Visio-colloque sur l'économie circulaire du 12 décembre 2017.

L'obligation de réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement nous conduit à repenser nos modes de vie et notre système économique et imaginer un futur où, à l'horizon 2030, réduire, réutiliser, recycler deviennent les mots d'ordre essentiels d'une économie qualifiée de « circulaire ». Il ne s'agit pas de redéfinir l'économie circulaire, mais bien de raconter l'histoire d'une transformation de l'économie de la région Centre-Val de Loire.



Les 2 scénarios...

Le **1^{er} scénario** analyse sous la forme d'un article de presse le retard pris par la région en matière d'économie circulaire. Des actions ont bien été mises en place mais elles l'ont été sans concertation ni cohérence et surtout sans changer de modèle de développement économique. Pilier par pilier, le scénario dresse un portrait et un bilan de la situation au début des années 2030.

Le **2^{ème} scénario** raconte le rêve d'un adolescent et la vision qu'il a eu de la société régionale en 2030. Un nouveau modèle d'organisation, impulsé par la Région, a été mis en place pour favoriser le développement des principes de l'économie circulaire dans les territoires. La collectivité régionale y joue son rôle d'animateur, de formateur afin de donner un sens nouveau à notre économie dans tous les secteurs d'activité.



Faire tourner le CERCLE

4 CONDITIONS apparaissent essentielles pour la réussite de ce changement de paradigme :

- La connaissance : comprendre ce qui est à l'œuvre et le faire savoir par l'intermédiaire d'une base de données voire d'une plate-forme d'échanges entre acteurs ;

- L'accompagnement qui revêt plusieurs formes : appui juridique, formation...
- L'appui à la recherche et à l'innovation notamment pour développer l'éco-conception ;
- La mise en réseau des acteurs.

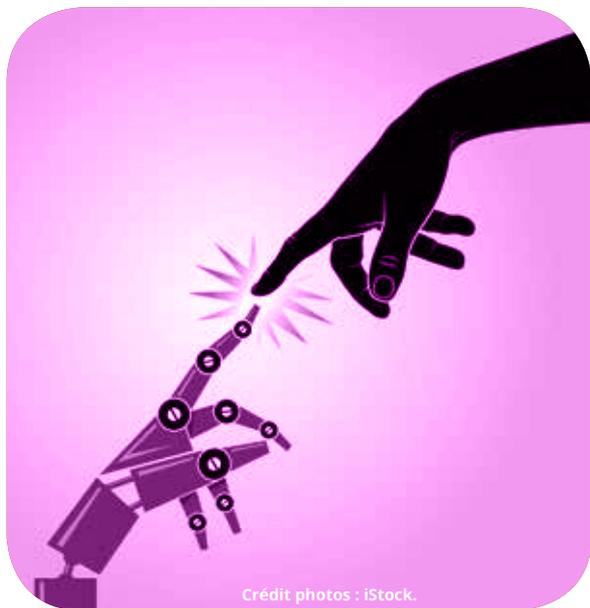
Une valorisation innovante

C'est sous la forme d'une rencontre en visio-conférence que le CESER a choisi de valoriser ce travail, en invitant des entreprises dans chaque département de la région, en lien avec l'Hôtel de Région à Orléans, pour participer à des ateliers d'échanges autour de l'économie circulaire.

Anticiper l'économie

L'Homme au cœur de l'industrie du futur

Au centre de la révolution industrielle de ce début du XXIème siècle, l'« industrie du futur » est un concept flou et difficile à appréhender.

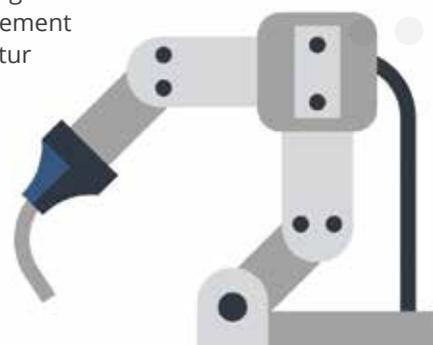


Crédit photos : iStock.

Un plan national de reconquête industrielle a été lancé en 2013. Il vise à transformer le modèle économique par le numérique. Cette révolution est source d'enthousiasme mais aussi

de préoccupations et de craintes. Elle bouleverse déjà notre façon de vivre et de travailler. C'est aux Régions de décliner ce plan. Aussi le CESER a-t-il apporté des éléments de compréhension aux acteurs de la région à partir d'exemples concrets d'entreprises déjà engagées dans le processus (technologies 3D, objets connectés...). Il pointe les évolutions économiques et sociales qui pourraient en découler et en déduit les enjeux.

Pour le CESER, la Région doit faire du développement de l'industrie du futur un axe majeur de sa stratégie industrielle pour favoriser l'adaptation des entreprises régionales. Les femmes et les hommes doivent garder une place centrale dans ce nouveau modèle économique.



Les recommandations du CESER

- > *Promouvoir l'industrie du futur avec l'appui des consulaires : création de Fablabs dans les universités et les lycées, utiliser des démonstrateurs...*
- > *Accompagner les acteurs économiques dans la transformation : créer un pôle d'expertise, une interface régionale web...*
- > *Informier sur toutes les sources de financement (participatifs, collaboratifs...).*
- > *Accompagner l'innovation organisationnelle et managériale : développer les savoir-faire des salariés, utiliser la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, proposer des parcours professionnels adaptés.*



LABO d'Orléans (Crédit photo : CESER)

LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ

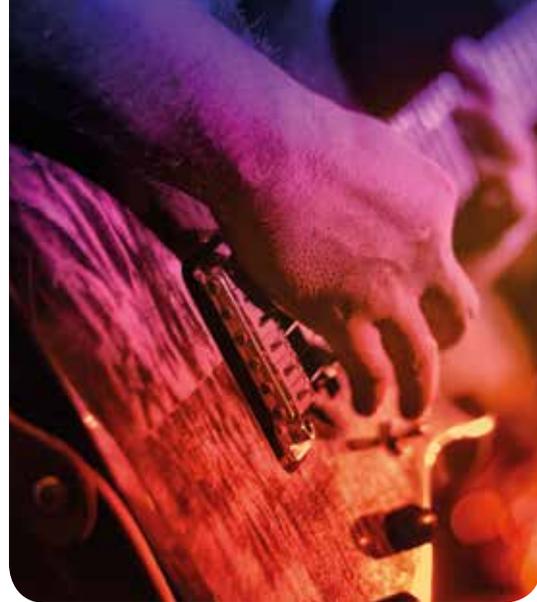
Comprendre l'économie

La culture : un atout économique



Martine RICO, rapporteure du CESER
aux États généraux de la culture.

L'ambition du CESER était de voir, sans jugement, en quoi la culture peut constituer un secteur économique porteur pour la région Centre-Val de Loire, en termes d'emploi et d'activité. Les collectivités territoriales se servent trop souvent de la culture comme une variable d'ajustement dans un contexte de tensions budgétaires, ignorant les retombées économiques possibles.



Lier économie et culture peut créer débat : la culture a-t-elle vocation à être rentable ? De plus en plus, cette dimension est prise en compte par les acteurs culturels eux-mêmes, conscients qu'un projet culturel peut avoir un impact tant socialement qu'économiquement sur le territoire. Le CESER a tenu à mettre en avant l'activité induite par la culture sur d'autres secteurs économiques comme le tourisme, le BTP, la restauration et l'hôtellerie.

La culture en région Centre-Val de Loire, c'est plus de 16 000 emplois et près de 11 500 établissements (Insee Analyses n°22, Mars 2016). Ce secteur est relativement dynamique avec, en 2014, 951 créations d'entreprises, soit 6,1 % des créations en région.

Les recommandations du CESER

- > Mettre en place une instance régionale d'orientation et d'observation de la culture comprenant les décideurs et les acteurs culturels des différents secteurs. Le but serait d'assurer une réelle coordination régionale des différentes politiques culturelles.
- > Se doter de statistiques régionales pour mieux connaître le secteur et mesurer l'impact en termes économiques et d'attractivité du territoire.
- > Impliquer les acteurs économiques dans la culture (Entreprises, Chambres consulaires, Comités d'entreprises...).
- > Développer l'activité en favorisant le travail en réseau et le développement de coopératives d'activités et d'emplois culturels.
- > Soutenir les emplois notamment ceux relevant d'un savoir-faire particulier et des métiers d'art.
- > Créer une identité régionale en renforçant les liens entre culture et tourisme pour l'attractivité de la région.



Accompagner les entreprises

Alerte sur la situation économique et sociale

Présenté chaque année, le rapport de conjoncture traduit les principales préoccupations du CESER au travers d'un certain nombre de situations conjoncturelles, devenues parfois structurelles. Ce travail s'appuie sur une veille permanente du Comité de conjoncture et de ses partenariats avec les principaux fournisseurs régionaux et nationaux de données. Cette mandature est, une nouvelle fois, marquée par plusieurs inquiétudes sur la situation économique et sociale de notre territoire. Malgré quelques signaux positifs dans certains secteurs, le CESER a souhaité alerter à plusieurs reprises sur différents points préoccupants :

- l'augmentation de la précarité dans notre région,
- l'augmentation du taux de chômage,
- la situation catastrophique en matière de santé et de désertification médicale,
- les vulnérabilités des entreprises régionales.



Crédit photo : Lukas - Pexels.

Mieux cerner les difficultés des entreprises



Table ronde, colloque « Le financement des entreprises régionales », septembre 2015.

... Un colloque

Ce colloque, organisé par le CESER en septembre 2015, a réuni plusieurs financeurs et acteurs concernés (médiateur national du crédit, Banque de France, BPI, Caisse des Dépôts, Conseil régional, Commissaire au redressement productif, Ordre des experts-comptables...). Le constat est sévère : malgré les dispositifs et mesures proposés par les intervenants, les entreprises rencontrent des difficultés à mobiliser des crédits auprès de leurs structures bancaires.

... Une étude approfondie

Dans son étude sur l'accompagnement des entreprises régionales, le CESER a analysé les multiples origines des difficultés et l'efficacité des dispositifs et structures existants. Tribunaux de commerce, Banque de France, DIRECCTE, DRFIP, BPI, Banques... autant de structures auditionnées qui agissent auprès des entreprises mais dont le rôle et le coût associé à certaines prestations sont parfois critiqués. Le rôle des salariés ainsi que les aspects sociaux et psychologiques ont été également étudiés.

Les recommandations du CESER

Pour mieux accompagner les entreprises :

- > Prévoir, dès la création de l'entreprise, des actions de formation (kits de bonne gestion, plaquette d'information...);
- > Mieux communiquer sur les dispositifs existants et favoriser la prévention le plus en amont possible pour faciliter l'accompagnement ;
- > Mettre en place un site internet unique piloté par la Région couvrant tous les champs de la vie de l'entreprise ;
- > Maintenir une coopération Région/territoire pour favoriser une proximité d'actions et d'informations ;
- > Accompagner les entreprises en situation de vulnérabilité, en associant tous les organismes.

Anticipation, simplification et communication sont les maîtres mots pour faire évoluer l'assistance aux entreprises régionales. Certaines préconisations du CESER ont été mises en application par la Région, notamment au travers de Dev'Up (Agence régionale de développement économique).

LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ

Accroître l'attractivité

Universités et sites décentralisés : vers une stratégie partagée

Les deux universités de la région Centre-Val de Loire accueillent en 2016 près de 44 000 étudiants répartis principalement dans les universités mères d'Orléans et de Tours et dans 4 sites décentralisés à Blois, Bourges, Chartres et Châteauroux.

Face aux défis que doit relever le système de l'enseignement supérieur en particulier au niveau régional (perte d'étudiants dans les universités, contexte budgétaire contraint, impératifs de qualité

d'enseignement et de qualité de vie étudiante...), l'avenir des sites décentralisés fait l'objet de débats. Le rapport du CESER met en avant le rôle d'ascenseur social de ces sites délocalisés, leurs enjeux économiques et leur place dans l'aménagement du territoire : des arguments qui plaident pour leur maintien. De plus, ces sites pourraient répondre en partie à l'objectif régional d'atteindre 70 000 étudiants post-bac (tout système confondu) à l'horizon 2020.

Les recommandations du CESER

- > Évaluer l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur en examinant les rôles et fonctions de chacun pour parvenir à une vision partagée dans le cadre d'une conférence permanente de l'enseignement supérieur.
- > Élaborer une stratégie globale pour une visibilité accrue en réunissant les deux universités, les établissements de recherche, les écoles, les pouvoirs publics et la société civile dans le cadre d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) région Centre-Val de Loire.
- > Organiser des parcours de réussite en travaillant notamment sur l'articulation des cursus entre eux, sur les passerelles et sur l'orientation.
- > Pérenniser le maillage départemental en travaillant sur la construction et la constitution de campus départementaux sur la base des sites décentralisés existants.



Crédit photo : iStock.

Faciliter l'accès des jeunes et des seniors au logement

La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble et de l'intégration sociale. Les modes de vie et les structures familiales ont changé notamment du fait des ruptures familiales, de l'allongement des études et du vieillissement de la population. Ces évolutions impactent les parcours résidentiels et affectent les besoins en logement du point de vue quantitatif et qualitatif.

Le CESER s'est intéressé à l'accès au logement des jeunes et des seniors, des populations aux besoins spécifiques. Ces deux catégories ont par ailleurs pour point commun d'être dans une phase de transition et donc de potentielle instabilité, voire de précarité en cas d'insuffisance de ressources.

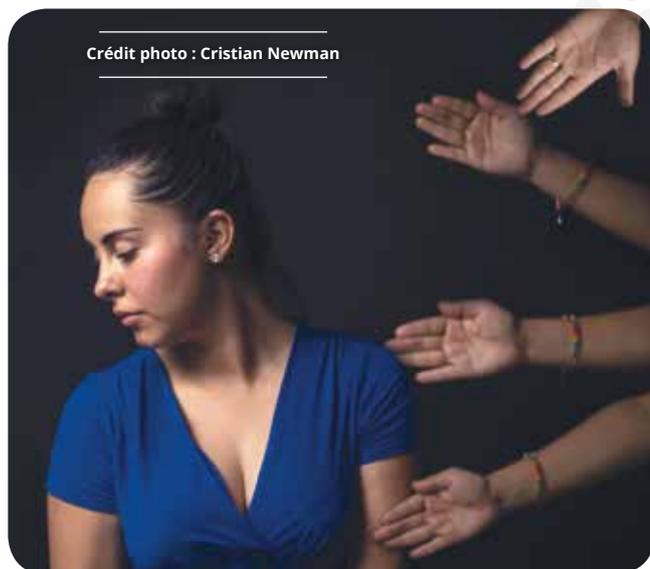
Le rapport valorise des expériences existantes et propose des pistes nouvelles notamment pour mieux coordonner les actions des pouvoirs publics, pour développer une offre adaptée et accessible à ces populations et pour accompagner les personnes fragilisées.

Il propose également de réfléchir plus globalement, du logement jusqu'à l'habitat, en lien avec la question du foncier, dans le cadre du futur SRADDET.



Faire société

Les discriminations : comprendre pour agir



Crédit photo : Cristian Newman

Subir une inégalité ne suffit pas à la caractériser de discrimination. **Les discriminations se réfèrent à des actes prohibés et constituent un délit.** L'étude de la Section « Égalité, mixité et lutte contre les discriminations » rappelle les 20 critères inscrits dans la loi qui permettent de définir les faits discriminatoires condamnables par la justice. Elle met également

en évidence la complexité de cette notion. Si les discriminations se manifestent par des actes individuels, elles sont bien souvent le résultat de pratiques sociales et d'usages qui perpétuent une situation d'inégalité à l'égard des membres d'un groupe.

Malgré les conventions internationales et les textes législatifs nationaux prohibant ces actes et les dispositifs institutionnels de lutte, les discriminations perdurent. Les données régionales partielles ne suffisent pas toutefois pour appréhender précisément la situation des discriminations sur le territoire régional. Le travail de la Section permet d'avoir un éclairage sur la mobilisation d'un certain nombre d'acteurs sur le terrain pour **sensibiliser, prévenir et lutter contre les discriminations.**

On peut regretter que les actions soient parfois ponctuelles, faute de moyens, et restent trop souvent cloisonnées. La Section a identifié plusieurs leviers pour inciter les acteurs à agir : **intégrer la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques publiques ; promouvoir les projets et soutenir les initiatives locales ; coordonner les acteurs et les réseaux sur les territoires ; impulser un pilotage régional (politique et opérationnel) et pérenniser les financements.**

Toutes et tous mobilisé-e-s en faveur de l'égalité

Ainsi s'intitulait le colloque organisé par l'Exécutif régional et le CESER le 7 décembre 2017.

Plus de 120 personnes de divers horizons ont assisté à cette demi-journée de rencontres et d'échanges pour réfléchir collectivement aux actions à mener pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et pour nourrir le futur plan régional de l'Égalité. Les participants ont pu également assister en soirée à une conférence spectacle polémique sous forme d'un Tribunal des Générations futures animé par Usbek & Rika.

Colloque « Toutes et tous mobilisé-e-s pour l'égalité » du 7 décembre 2017.



LE CESER, INVESTI DANS LES SUJETS DE SOCIÉTÉ



Faire société

Les lycéens en situation de handicap en région Centre-Val de Loire



Crédit photo : iStock.

La loi du 11 février 2005 a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile tout en préservant la possibilité, si nécessaire, de recourir à un établissement spécialisé. La loi de 2013 sur la refondation de l'école va plus loin et pose le principe de l'inclusion scolaire pour tous les enfants, nouveau paradigme international.

Quels sont les effets de ces lois sur la scolarisation des élèves handicapés en région Centre-Val de Loire ? Comment les établissements scolaires, et plus particulièrement les lycées de la région accueillent-ils les élèves handicapés ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement ?

Quels sont les freins à la scolarisation en milieu ordinaire ? Autant de questions que s'est posée la Section Égalité, mixité et lutte contre les discriminations dans cette étude.

Les préconisations portent sur l'accessibilité des lycées, l'information et la formation de tous les acteurs pour mieux prendre en compte les différents handicaps et mieux accompagner les élèves. La réflexion sur le lycée du futur doit être l'occasion de mieux intégrer la réalité du handicap cognitif en associant notamment des ergothérapeutes et des jeunes touchés par ces handicaps. Enfin, le CESER propose la mise en place d'un suivi de différentes cohortes d'élèves handicapés pour apprécier les évolutions et la continuité dans les parcours.

Valorisons l'engagement intergénérationnel

Le bénévolat est-il en crise ? Les citoyens ne seraient plus prêts ni à s'engager ni à faire preuve de solidarité. La société actuelle serait caractérisée par un individualisme forcené.

Le bénévolat traverse-t-il une crise des vocations ou se transforme-t-il ? Ce sont toutes ces problématiques que le CESER aborde au travers d'un prisme particulier : celui du lien intergénérationnel. Comment œuvrer pour passer du « faire pour » au « faire ensemble », pour aller vers une société plus solidaire, moins cloisonnée entre les générations ? La dimension intergénérationnelle dans le bénévolat peut s'exercer à différents niveaux :

- entre les bénévoles eux-mêmes pour un bénévolat plus diversifié,

mixte socialement et au niveau des âges ;

- au travers des projets associatifs qui peuvent intégrer des actions intergénérationnelles.

Pour que ces liens intergénérationnels se développent, le CESER pense que l'idée de mixité intergénérationnelle doit être présente à l'esprit de tous, dirigeants d'associations, politiques et décideurs, lorsque sont prévus des projets touchant aux territoires (logements, aménagement de l'espace...). Par ailleurs, il serait souhaitable de favoriser l'engagement des jeunes par des modalités encourageantes dans les cursus scolaires et universitaires et par une reconnaissance du parcours du bénévole.



Crédit photo : iStock.

LE CESER, OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Interrégionalité

Le Perche, une coopération constructive

Le Perche est perçu comme un territoire bien identifié par des paysages vallonnés et un patrimoine harmonieux. Or, situé au carrefour de trois régions (Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Basse Normandie), c'est un territoire de frange. Il est aussi morcelé sur le plan socio-économique et administratif.

À la demande du Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire, un groupe inter-CESER a mené une étude qui couvre l'ensemble du Perche. Les actions proposées visent à valoriser le Perche dans sa globalité et à fédérer l'ensemble des acteurs au-delà des limites administratives.

Le CESER du Centre-Val de Loire entretient des liens réguliers avec les acteurs des territoires concernés pour favoriser la mise en œuvre de ce grand projet.



Groupe inter-Ceser (Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Basse Normandie).
Crédit photo : Centre France.

Les recommandations du groupe INTER-CESER

- > *Aller vers une stratégie touristique partagée sur l'ensemble du Perche et harmoniser toutes les contractualisations.*
- > *Fédérer les chambres consulaires sur les projets de transition énergétique et énergies renouvelables dans un comité.*
- > *Harmoniser les SCOT des 4 pays du Perche avec l'ambition d'une cohérence globale dans un Conseil intersyndical.*
- > *Faire du Perche un territoire d'expérimentation du développement du numérique en milieu rural.*
- > *Renforcer le rôle du PNR et préparer la révision de la charte en 2022 en élargissant ses missions et son périmètre.*
- > *Mettre en place une Conférence territoriale du Perche qui devrait être portée par les élus locaux pour amener les acteurs à de nouvelles relations durables de travail en commun.*

Le Bassin parisien : une coopération possible ?

Les sujets de coopération au sein du bassin parisien sont nombreux : **mobilités, environnement, développement économique et touristique...**

L'intérêt d'agir ensemble étant évident, les représentants des CESER, de Régions et des experts de terrain se sont retrouvés en colloque à Paris le 7 octobre 2016.

C'est à travers des vidéos et des exemples concrets que l'intérêt de coopérer a été démontré.

Le pôle de compétitivité Cosmetic Valley est un exemple de coopération qui dépasse les frontières régionales. Il a été présenté par son directeur général et le vice-président délégué à l'économie du CESER Centre-Val de Loire.



LE CESER, OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Interrégionalité

Un élan nécessaire pour le fret ferroviaire

Le transport de marchandises par rail a fortement diminué depuis des dizaines d'années, tant au niveau national qu'au plan régional.

Pourtant, le fret ferroviaire permettrait de répondre aux besoins économiques de certaines filières, tout en ayant un impact plus faible sur l'environnement comparé au transport routier. Profitant de l'organisation de la COP 21, le CESER Centre-Val de Loire a présenté en 2015 un premier état des lieux sur le fret qui a été suivi d'un rapport plus détaillé en 2016. Il alerte sur l'état actuel du fret ferroviaire en région et plus globalement au niveau national. La région Centre-Val de Loire est au carrefour de plusieurs axes ferroviaires majeurs. Malgré des contraintes, elle possède des atouts et peut profiter de certaines opportunités pour redynamiser ce secteur des transports. Au-delà d'une réelle volonté politique nécessaire tant au niveau national que régional, le CESER apporte quelques pistes pour réfléchir au niveau régional et interrégional.



Crédit photo : Port de la Rochelle.

Le CESER propose :

- > Que le Conseil régional intègre un volet stratégique fret et logistique dans le futur Schéma régional des transports et infrastructures, partie intégrante du SRADDET.
- > Que l'État reprecise sa vision globale dans le respect de la transition énergétique et écologique.
- > Que les acteurs du fret ferroviaire réfléchissent à la mise en place d'Opérateurs Ferroviaires de Proximité (OFP) sur des territoires limités.
- > Que le gestionnaire d'infrastructures donne une visibilité dans l'attribution des sillons et sur la durée de vie des infrastructures.

Des projets ferroviaires qui rament

Depuis plusieurs années, le CESER se positionne en faveur des projets nationaux qui permettent d'irriguer le territoire de la région, en le reliant plus rapidement aux grandes villes françaises et européennes et aux aéroports parisiens. Il s'est ainsi exprimé à plusieurs reprises pour quatre grands projets qui peuvent constituer des atouts au niveau socio-économique et environnemental :

- La rénovation de l'axe POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). Les engagements de SNCF-Réseau permettent d'imaginer des perspectives plus ambitieuses pour cet axe retenu au Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

- Le projet d'interconnexion TGV sud Île-de-France. L'amélioration rapide de la ligne existante et la création d'une nouvelle infrastructure dédiée aux circulations nationales sont indispensables pour fluidifier les trafics TGV et fret.

- La modernisation de la transversale ferroviaire nationale Nantes-Lyon : le CESER a adopté le vœu proposé par l'association RACO (Rhône-Alpes Océan), porté à la connaissance de l'État.

- La création de la LGV POCL (Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon). Dans une nouvelle motion adoptée en juillet 2016, sur proposition du Président de l'association TGV Grand Centre-Auvergne, le CESER Centre-Val de Loire a confirmé son soutien au scénario « OUEST », le seul réellement favorable au territoire régional. Il permettrait de desservir directement Orléans, Vierzon et Bourges. Toutefois, l'avenir de ce projet semble très incertain.



Crédit photo : Charles Forerunner.

Hommage des assemblées régionales à Jean ZAY



Xavier BEULIN, François BONNEAU et les filles de Jean ZAY à l'occasion de l'hommage à Jean ZAY en mai 2015.



À l'occasion du transfert des cendres de Jean ZAY au Panthéon, le CESER a proposé que les deux assemblées régionales rendent hommage à cet illustre orléanais.

Le 18 mai 2015, en présence des filles de Jean ZAY, les deux Présidents ont prononcé un discours à la mémoire du ministre du front populaire. Un grand portrait de Jean ZAY était affiché sur la façade de l'Hôtel de région. Xavier BEULIN a souligné que Jean

ZAY, malgré une vie trop courte, nous laissait un témoignage vivant de son engagement. Courage, volonté, solidarité, mais aussi et surtout les valeurs universelles de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Xavier BEULIN et François BONNEAU ont souhaité prolonger cet hommage par l'accueil dans le hall de l'Hôtel de région d'une exposition sur la vie de Jean ZAY. Sur proposition du CESER, l'hémicycle a été baptisé Jean ZAY.

Photo ci-contre : Martine RICO et Pierre ALLORANT au baptême de l'hémicycle du Conseil régional.

La réception des Présidentes et Présidents de CESER à Chaumont-sur-Loire



Présidentes et Présidents des CESER à Orléans le 27 septembre 2017 en amont du Congrès de Régions de France.

Le congrès de Régions de France s'est tenu le 28 septembre 2017 à Orléans.

À l'occasion de ces rencontres, le CESER Centre-Val de Loire a accueilli CESER de France, en amont de ce

congrès. Les Présidentes et présidents des CESER de métropole et d'Outre-Mer ont été reçus au domaine de Chaumont-sur-Loire pour une séance plénière décentralisée et pour échanger sur les modalités de contribution des CESER aux SRADDET.

LES AVIS ET ÉTUDES DU

LÉGENDE : • Avis du CESER sur les rapports/communications de la Région

■ Rapports d'autosaisine du CESER

■ Rapports d'autosaisine des Sections

Budget / Compte Administratif

- Avis sur Les orientations budgétaires de N+1 (tous les ans en octobre)
- Avis sur Le budget primitif de N+1 (tous les ans en décembre)
- Avis sur La décision modificative n°1 (tous les ans en juin)
- Avis sur Le compte administratif et le rapport d'activité de N-1 (tous les ans en juin)
- Avis sur La décision modificative n°2 (tous les ans en octobre)

CPER / Fonds Européens

- Contribution du CESER sur Le CPER 2007/2013 - prolongation en 2014 et CPER 2014-2020 : point d'avancement (février 2014)
- Avis sur La candidature de la Région à la gestion des fonds européens 2014-2020 (février 2014)
- Avis sur Le Contrat de Plan État/Région 2015-2020 : Point d'étape sur l'avancement des négociations (février 2015)
- Avis sur Les financements européens 2014-2020 : Point d'étape (février 2015)
- Avis sur Le Contrat de Plan État/Région 2015-2020 (avril 2015)
- Avis sur Le Contrat de Plan Interrégional État/Régions bassin de la Loire 2014-2020 (juin 2015)
- Avis sur Un soutien européen important pour l'agriculture et la ruralité : le programme de développement rural FEADER 2014-2020 (octobre 2015)
- Avis sur Le point d'étape sur la mise en œuvre du CPER et du CPER 2015-2020 (octobre 2016)

Économie / Innovation / Agriculture / Tourisme

- Rapport de Conjoncture annuel du CESER (tous les ans en avril ou juin)
- Avis sur Les aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année N-1 (tous les ans en juin)
- Avis sur L'adoption de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une spécialisation intelligente (SRI) (décembre 2013)
- Avis sur La Stratégie Régionale de Tourisme Durable : bilan et perspectives - Contrat de destination Perche - Mise en place d'un cluster Tourisme et Patrimoines (juin 2014)
- Avis sur L'appel à projets « innovation » (juin 2014)
- Avis sur « Le regard des difficultés fortes rencontrées par le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région mobilise ses leviers pour dynamiser les investissements publics en région Centre » (octobre 2014)
- Avis sur L'adaptation des dispositifs d'aides aux entreprises industrielles et artisanales - Adoption de nouveaux Contrats d'Appui aux Projets - Adoption des conventions avec BpiFrance (octobre 2014)
- Avis sur L'appel à projets « Usine du futur Centre-Val de Loire » (avril 2015)
- Rapport du CESER « Le Perche, en route vers un grand projet de territoire » (juin 2015)
- Avis sur Les mesures en faveur de l'agriculture (octobre 2015)
- Avis sur Le lancement d'un nouvel Appel à Projets Régional « Innovation » (février 2016)
- Communication du CESER « Comprendre l'industrie du futur en région Centre-Val de Loire » (juin 2016)
- Avis sur Les mesures en faveur de la viticulture suite au gel sur les vignes (juin 2016)

- Avis sur L'adoption de l'appel à projets « Partenariat Européen pour l'Innovation en agriculture » (juin 2016)
- Communication du CESER « Pour un meilleur accompagnement des entreprises régionales » (octobre 2016)
- Avis sur Une région engagée dans la lutte contre le travail détaché et la protection de l'emploi local (octobre 2016)
- Contribution du CESER au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (octobre 2016)
- Avis sur L'adoption du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) (décembre 2016)
- Contribution du Bureau du CESER sur la stratégie du tourisme et des loisirs (décembre 2016)
- Contribution du CESER à la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (juin 2017)
- Avis sur « Donner à l'agriculture régionale des moyens pour rester compétitive et faire de la région Centre Val de Loire un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agro écologique » (juin 2017)
- Avis sur les aidés économiques : adaptation du cadre d'intervention simplifié dans les domaines de l'entreprise, de l'artisanat et du tourisme (juin 2017)
- Avis sur la politique alimentaire régionale (décembre 2017)

Enseignement supérieur / Recherche

- Avis sur Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (SRESVE) (décembre 2013)
- Avis sur L'Enseignement supérieur en région Centre : point d'étape et perspectives (décembre 2014)
- Avis sur l'Ambition Recherche Développement 2020 Sélection du programme « Cosmétosciences » (décembre 2014)
- Avis sur l'Ambition Recherche Développement 2020 - État d'avancement des programmes Bio-médicaments et Lavoisier - Sélection du programme « PIVOTS » (avril 2015)
- Vœu du CESER sur le CEA du Ripault (juin 2015)
- Avis sur « Une COMMunauté d'Universités et Établissements (COMUE) renforcée et la création d'un Grand Établissement Centre-Val de Loire » (octobre 2015)
- Rapport du CESER « Enseignement supérieur et recherche en région Centre-Val de Loire et liens avec ses territoires » (décembre 2016)
- Contribution du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (décembre 2017)

Formation professionnelle / Apprentissage

- Avis sur la carte des formations professionnelles initiales en région Centre-Val de Loire de N+1 (tous les ans en décembre)
- Avis sur « La formation au cœur de l'engagement pour l'emploi et la reprise économique en région Centre » (avril 2014)
- Avis sur « Encourager le recrutement d'apprentis au sein des entreprises de moins de 11 salariés » (juin 2014)
- Avis sur La mise en place du Service public régional de l'orientation au 1^{er} janvier 2015 en région Centre (décembre 2014)
- Avis sur l'Apprentissage - Parcours gagnant (juin 2015)
- Avis sur Les actions de formation mises en œuvre au titre du Fonds réActif emploi-formation (octobre 2015)
- Avis sur Une proposition d'expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (février 2016)

CESER DE 2013 À 2017

- Avis sur « Construire l'apprentissage de demain » (juin 2016)
- Avis sur la mise en œuvre du Plan « un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » (juin 2016)
- Avis sur l'approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) (juin 2017)

Environnement

- Avis sur la mise à la consultation puis en enquête publique du projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) (avril 2014)
- Avis sur « Une Région fortement engagée en matière de développement durable » (Agenda 21) (juin 2014)
- Avis sur l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) (décembre 2014)
- Avis sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGR) 2016-2021 des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie (avril 2015)
- Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie (avril 2015)
- Rapport du CESER « Requalification des friches urbaines » (juin 2015)
- Avis sur le financement de la rénovation énergétique globale des bâtiments et des énergies renouvelables (octobre 2015)
- Rapport de la Section Prospective : « 38,3°C le matin... À l'ombre. S'adapter au changement climatique en Région Centre-Val de Loire » (novembre 2015)
- Avis sur la Transition Énergétique en région Centre-Val de Loire : renforcer l'Efficacité énergétique des bâtiments et développer les énergies renouvelables (février 2016)
- Contribution du CESER en vue de l'élaboration du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (octobre 2017)
- Avis sur l'« Approbation du projet d'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBe) (octobre 2017)
- Rapport de la Section Prospective : « Et pourtant elle tourne ! Économie circulaire : un défi pour la région » (novembre 2017)
- Avis sur la mise en place du Service Public Régional de l'Énergie (décembre 2017)

Transports / Mobilité

- Avis sur « L'adoption de la convention TER Centre 2014-2020 et de la convention cadre relative au du programme industriel 2014-2020 relatif au parc de matériel roulant TER Centre » (avril 2014)
- Rapport du CESER « Un élan nécessaire pour le Fret ferroviaire en région Centre-Val de Loire » (juin 2016)
- Avis sur le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport (juin 2016)
- Contribution à la revoyure de la convention TER Centre-Val de Loire 2014-2020 : premières observations avant la négociation (juin 2017)
- Avis sur « Transporter mieux, transporter plus » (juin 2017)

Aménagement du territoire

- Avis sur la politique du logement (décembre 2013)
- Avis sur l'ambition santé 2020 (février 2014)
- Avis sur le dispositif ID en campagne aux agglomérations - Adoption du nouveau cadre d'intervention « À vos ID » (octobre 2016)
- Avis sur la Politique régionale santé : point d'étape et perspectives (décembre 2016)

- Avis sur la stratégie numérique régionale : Usages et services (2017-2020) (juin 2017)
- Avis sur « 35 mesures pour garantir l'accès aux soins de tous en Centre-Val de Loire : un droit fondamental, une priorité majeure » (octobre 2017)
- Contribution du CESER - Lancement du SRADDET - séance plénière commune (octobre 2017)
- Rapport du CESER « Le logement des jeunes et des seniors » (décembre 2017)
- Avis sur l'adaptation du cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (décembre 2017)

Éducation / Jeunesse / Culture

- Avis sur la mise en œuvre des dernières mesures du plan « Avenir jeunes en Région Centre » (décembre 2013)
- Avis sur Le numérique : un levier de performance au cœur de l'innovation pédagogique éducative et de la réussite des lycéens et apprentis (juin 2014)
- Avis sur L'ambition régionale en faveur de la réussite éducative au cœur de la nouvelle contractualisation avec les autorités académiques et les lycées (avril 2015)
- Rapport du CESER « Apport économique de la culture en région Centre-Val de Loire » (octobre 2016)
- Avis sur Culture et patrimoine pour une ambition culturelle régionale partagée (juin 2017)
- Communication du CESER « De la préconisation à la réalisation - revisite des préconisations de la commission Qualité de la vie » (novembre 2017)

Démocratie / Vie citoyenne / Lutte contre les discriminations

- Rapport du CESER « Bénévolat et lien entre les âges : mieux vivre ensemble, pour une société plus solidaire en Région Centre-Val de Loire » (novembre 2015)
- Rapport de la section Égalité, mixité et lutte contre les discriminations : « la Région Centre-Val de Loire à l'épreuve des discriminations » (février 2016)
- Avis sur une Région participative et citoyenne : point d'étape sur les dispositifs existants et les nouvelles orientations pour le progrès démocratique. Premières mesures de la mandature pour une région participative et citoyenne (juin 2016)
- Rapport de saisine « Vers la démocratie permanente » (octobre 2017)
- Rapport de la Section Égalité, mixité et lutte contre les discriminations « scolarisation des lycéens en situation de handicap en région Centre-Val de Loire : ambitions et réalités » (novembre 2017)

Autres thématiques

- Vœu du CESER sur la place des CESER dans la réforme territoriale (décembre 2014)
- Contribution du CESER en vue des élections régionales 2015 (juin 2015)
- Avis sur L'accord de coopération interrégionale Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire (juin 2015)
- Vœu du CESER sur les contrats aidés (octobre 2017)
- Communication du CESER « De la préconisation à la réalisation : revisite des préconisations émises par la Commission Qualité de la vie, mandature 2007/2013 » (novembre 2017)
- Avis sur la politique de coopération régionale (décembre 2017)



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@regioncentre.fr
ceser.regioncentre.fr